

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**  
**Extrait des délibérations n°4**

Date de convocation : le 25 novembre 2025

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président, salle polyvalente de Sainte-Colombe-La-Commanderie  
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56      Présents : 44      Pouvoirs : 6  
Toutes les communes étaient représentées sauf : BERNIENVILLE – BROSVILLE – SAINT-MESLIN-DU-BOSC – VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian - Absent	CHECA Marie-France - Absente
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Absente
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine - Excusée	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBUEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance - Excusée - POUVOIR : C. CARRERE-GODEBOUT	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUTVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne - Absente	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTÉ Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud Excusé pouvoir : MN.CHEVALIER - CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel Excusée pouvoir F.BRONNAZ - DAVOUST Francis Excusé pouvoir A.LE MERRER - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita - LEROY Hélène - ONFRAY Didier Excusé pouvoir I.VAUQUELIN. LEVAVASSEUR Katiana - Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT ODILE
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETTES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile - Excusée
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard - Excusé	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**  
**Extrait des délibérations n°4**

**COMPETENCE SOLIDARITES**

**Objet : Service Autonomie à Domicile – Fonds de soutien à la mobilité et aux conditions de travail des professionnels : passation d'une convention avec le département de l'Eure**

**Rapport de présentation :**

En application de l'article 20 de la loi n°2024-317 du 8 avril 2024, portant mesures pour bâtir une société du bien vieillir et de l'autonomie, le décret n°2025-817 du 13 août 2025 a été publié au journal officiel du 15 août 2025. Ce texte institue une aide financière annuelle, versée par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) aux départements et aux collectivités territoriales uniques, afin de soutenir la mobilité des professionnels de l'aide à domicile et de favoriser les temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques.

Doté d'une enveloppe de 75 millions d'euros pour l'année 2025, ce fonds vise à améliorer durablement les conditions de travail. Il permet notamment de financer :

- L'acquisition ou la location de véhicules à faibles émissions ou très faibles émissions de gaz à effet de serre, facilitant ainsi les déplacements des professionnels,
- L'aide aux permis de conduire,
- L'aide aux abonnements de transport public,
- Les indemnités kilométriques, etc....

Le décret encourage également l'organisation de temps collectifs entre professionnels, afin de rompre leur isolement et renforcer la dynamique d'équipe.

Dans ce cadre, fin juillet 2025, les services du département ont interrogé les services d'autonomie à domicile pour recenser :

- Les kilomètres parcourus des agents
- Les flottes de véhicules
- Les besoins de financement au titre du permis de conduire
- Les temps d'échange de pratiques

Ce recensement a permis au département de définir la répartition des crédits à l'ensemble des services d'autonomie à domicile du territoire. Le montant alloué aux services d'autonomie à domicile de la communauté de communes du pays du Neubourg est de 8.844 euros TTC.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver la passation d'une convention avec le Département portant attribution du fonds de soutien à la mobilité et aux conditions de travail des professionnels (ci-après annexée).

**Projet de délibération :**

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir une société du bien vieillir et de l'autonomie, et notamment l'article 20,

Vu le décret n°2025-817 du 13 août 2025 relatif à l'aide financière de soutien à la mobilité et aux temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques versée aux départements et aux collectivités territoriales uniques par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et fixant son montant pour 2025,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis favorable de la commission solidarités du 20 novembre 2025

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé de la vice-présidente, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- Approuve le plan de financement du projet « ensemble pour le lien et l'autonomie »,
- Décide de signer la convention avec le département de l'Eure portant attribution du fonds de soutien à la mobilité et aux conditions de travail des professionnels (cf. annexe)
- Autorise le président à signer la présente convention (cf. annexe) et tous les actes nécessaires à l'instruction de ce dossier et à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2025 et suivant.

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance  
Jérôme HENON

Date de publication :

- 9 DEC. 2025

Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE



Page 2 sur 2